

## **Quand les économies d'eau permettent le développement agricole – l'exemple de l'ASA du canal Saint André à Roquebrun**

Situé à l'ouest du département de l'Hérault, le territoire viticole de Roquebrun bénéficie d'une grande reconnaissance des efforts entrepris depuis une décennie avec l'appellation d'origine contrôlée « Roquebrun ».

Mais soumis à ces difficultés majeures dans le contexte économique mondial, les exploitations agricoles du territoire doivent également faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

Les baisses de rendements liées au manque d'eau à certaines périodes clés du développement de la vigne sont aujourd'hui notables.

Par ailleurs, il est également acquis qu'un apport d'eau maîtrisé participe à l'amélioration de la qualité de la vigne, celle-ci se développant alors dans des conditions physiologiques optimales.

### **L'eau, un outil de gestion de la qualité viticole**

La disponibilité en eau pour la vigne à certains stades est donc cruciale pour de nombreux facteurs de cette qualité : équilibre acidité – alcool, qualité des tanins, intensité colorante, typicité aromatique... C'est la typicité du vin produit qui est mise en jeu.

Les pertes qualitatives consécutives à une contrainte hydrique sévère sont clairement établies scientifiquement et malheureusement constatées ces derniers millésimes sur le terrain.

Les conséquences économiques sont donc lourdes, d'autant plus dans un contexte de marché difficile recherchant des produits avec des volumes et une qualité stables d'une année sur l'autre.

Le recours à l'irrigation présente donc des intérêts certains pour la filière viticole. Cependant, la mise en oeuvre de ce type d'irrigation doit être étudiée avec soin et d'autres facteurs incontournables doivent être pris en compte : concurrence accrue avec d'autres usages de l'eau et réglementation.

La compétition mondiale exacerbée dans le secteur viticole et le contexte climatique ont donc conduit les producteurs à examiner toutes les possibilités d'améliorer la qualité de leurs produits, enjeu économique majeur sur les marchés : L'irrigation devient dès lors un outil de gestion essentiel pour maîtriser cette qualité.

### **Historique de l'irrigation**

l'ASA « les canaux de St André et du Poujoula » desservait les terres en bordure de l'Orb dédiées essentiellement aux jardins potagers, au maraîchage et alimentait une partie du vignoble en appellation d'origine contrôlée et coteaux du Languedoc.

Le canal d'alimentation était de type gravitaire et dérivait plus de 6 000 000 m<sup>3</sup> d'eau par an/

Pour irriguer les 350 ha de vignes concernés par le projet, un prélèvement de 90 l/s est nécessaire. Ce prélèvement se fera par pompage avec arrosage par un réseau sous pression et goutte à goutte dans les vignes.

### **Impact du prélèvement et optimisation**

Les volumes prélevés en pointe de 90 l/s, ne dépassent jamais 3% du débit moyen naturel de l'Orb.

Par rapport au 200 l/s dérivé par l'ASA existante et sans retour direct au milieu superficiel, le gain en eau est de : 110 l/s – 396 m<sup>3</sup>/h – 9 504 m<sup>3</sup>/j et sur l'année : 3 468 960 m<sup>3</sup>.

Et si on regarde la période d'irrigation, le prélèvement est réduit sur 90 jours et non 360 jours :

Le gain sur l'année s'élève à 5 454 840 m3 .

**Pour résumer :**

Ancien périmètre irrigable gravitairement :

- superficie est de 50,3563 Ha.
- Prélèvement de 200 l/s 365 jours par an soit 6 300 000 m3/an
- jardins : 3.5 Ha environ
- vignes et terre : 36 Ha environ
- autres : 10 Ha environ.

Nouveau périmètre irrigable sous pression :

- superficie est de 530 Ha.
- Prélèvement de 90 l/s 90 jours par an soit 845 160 m3/an !
- jardins : 3.5 Ha environ
- vignes et terre : 350 Ha environ
- autres: 176.5 Ha environ.

**Financièrement**

Les travaux :

Europe	40 %	1 224 125,44 €
Conseil Régional	23,7 %	724 125,44 €
Conseil Général	16,3 %	500 000.00 €
Autofinancement	20 %	612 062,72 €
Total	100 %	3 060 313,60 €

Pour les viticulteurs :

- l'investissement est de 3 000 € / ha de vignes soit 300 € / ha / an pendant 10 ans.
- le fonctionnement est de 100 € / ha / an et 0.16 € / m3 consommé

Yannis GILBERT  
Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Domaine de Bayssan le Haut  
Route de Vendres  
34500 Béziers  
ligne directe : 04.67.36.41.37  
tél : 04.67.36.45.99  
Fax : 04.67.36.40.25  
Port. : 06.79.88.46.43  
Email : [yannis.gilbert@vallees-orb-libron.fr](mailto:yannis.gilbert@vallees-orb-libron.fr)  
Site internet : [www.vallee-orb-libron.fr](http://www.vallee-orb-libron.fr)